

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :

44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 7 octobre 2020
Convocation faite
Le 23 septembre 2020

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 29 septembre 2020

L'an deux mil vingt, et le mardi vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente d'AUBRIVES, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{mes} Virginie ROGISSART (jusqu'au point 2020-09-229), Valérie D'AMARIO (représentant M^{me} Virginie ROGISSART à partir du point 2020-09-230), MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Éric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{mes} Angélique WAUTOT, Jennifer PECHEUX, Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Julien VERGÉ, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M^{me} Virginie ROGISSART (à partir du point 2020-09-230, représentée par M^{me} Virginie D'AMARIO), MM. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Gérard DELATTE (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M^{me} Amélia MOUSSAOUI, M. Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{me} Lisbeth DE BARROS (pouvoir à M^{me} Brigitte DUMON).

M. Jean-Pol DEVRESSE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2020-09-210 Abandon du projet de mise en place d'un Conseil de Développement

Considérant l'article L.5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par l'article 88 de la loi NOTRe, mettant en place l'obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitants de créer un Conseil de Développement,

Considérant la population totale de la Communauté avoisinant les 29 000 habitants,

Considérant la délibération n° 2017-07-186, approuvant la création d'un Conseil de Développement et la mise en place d'un comité de préfiguration,

Considérant la modification du seuil, apportée par l'article 80 de la loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019, modifiant ainsi l'article L.5211-10-1 du CGCT, ne rendant obligatoire le Conseil de Développement que pour les EPCI de plus de 50 000 habitants,

Entendu le Président proposer à l'Assemblée d'abandonner la délibération prise dans le cadre de la création d'un Conseil de Développement dans le but de ne pas alourdir les procédures de décision déjà parfois longues,

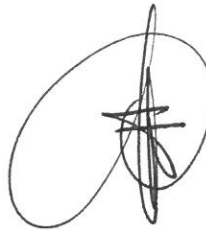
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité, par vote à main levée :

abstention : M. Fabien BONFILS

* **décide** d'abandonner la création d'un Conseil de Développement.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy 'B' followed by several horizontal and vertical strokes, all contained within a large, irregular oval shape.